



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Haut-Rhin
Commune de Fellingring

PROCÈS VERBAL D'ADJUDICATION DE LA CHASSE

pour la période du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033

Fait à Fellingring, le 11 janvier 2024

Étaient présents (membres de la Commission de dévolution) :

1. Le Président par délégation du Maire : Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1^{er} Adjoint, pour le Maire empêché ;
2. Les membres du Conseil municipal :
Monsieur Erick FISCHER, conseiller municipal et délégué titulaire ;
Madame Doris JAEGGY, Adjointe au Maire et déléguée suppléante.
3. Le Responsable du service de gestion comptable : Monsieur Christophe LALAGUE;
4. Monsieur le Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP), absent excusé ;

Après publication, il a été procédé aujourd'hui à l'adjudication publique du droit de chasse sur le ban de la commune, aux conditions du cahier des charges ci-annexé.

Après lecture des conditions de la location (candidat ou liste des candidats admis à enchérir, liste des anciens locataires agréés à faire usage du droit de priorité, nombre et superficie des lots réservés et mises à prix) faite aux amateurs assemblés, il a été procédé à l'adjudication, ainsi qu'il suit :

L'enchère la plus élevée pour le lot intercommunal n° 1 à 18 722 €

ayant été faite par la Société de chasse Saint-Nicolas, présidée par Monsieur Adrian STEINER

domiciliée à 13 rue du Planschenwasen 68470 FELLERING, chez Monsieur Pierre ROOS.

En présence d'un locataire sortant bénéficiaire d'un droit de priorité revendiquant le lot, la chasse a été attribuée à la Société de chasse Saint-Nicolas.

L'adjudicataire :



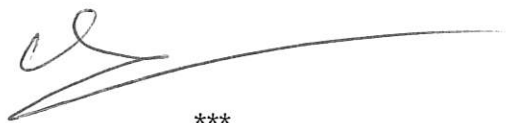
L'enchère la plus élevée pour le lot n° 2 à 16 500 €

ayant été faite par Monsieur Christian JEANDENANS,

domicilié à 16 Chemin du Mittelrain 68820 KRUTH,

la chasse lui a été adjugée.

L'adjudicataire :



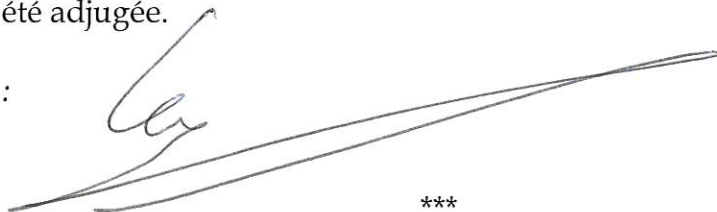
L'enchère la plus élevée pour le lot n° 3 à 19 684 €

ayant été faite par Monsieur Vincent ENDERLIN,

domicilié à rue du Bois Doré 68440 DIETWILLER,

la chasse lui a été adjugée.

L'adjudicataire :



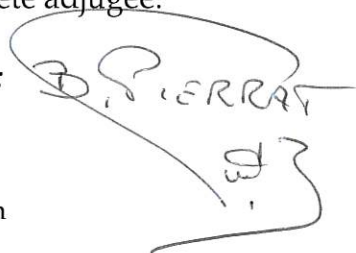
L'enchère la plus élevée pour le lot n° 4 à 12 913 €

ayant été faite par Monsieur Bertrand PIERRAT

domicilié à 39 Chemin du Récé 88200 SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT

la chasse lui a été adjugée.

L'adjudicataire :



La présente minute du procès-verbal, signée par :

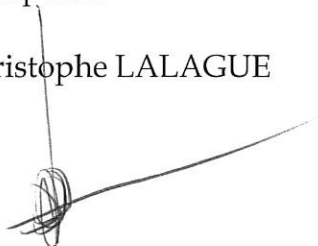
Le Président de la
Commission de dévolution

Monsieur Claude SCHOEFFEL, 1^{er} Adjoint
Pour le Maire empêché et par délégation



Le Responsable du service de gestion
comptable

Monsieur Christophe LALAGUE



Les Conseillers municipaux

Monsieur Erick FISCHER, conseiller
municipal et délégué titulaire de la
commission communale de dévolution



Madame Doris JAEGGY, 2^{ème} Adjointe au
Maire et déléguée suppléante de la
commission communale de dévolution

